



**Mensuel de critique
et d'expérimentation sociales**

2€40, LE 15 DU MOIS EN KIOSQUES

Le sperme des ruminants est une marchandise

**3 Articles parus dans le Journal
CQFD n°95,96 & 97**



<http://www.cqfd-journal.org/>

Le sperme de ruminant est une marchandise

Tuer la vie dans l'œuf

paru dans [CQFD n°95 \(décembre 2011\)](#), par [Nardo](#), [Raúl Guillén](#), illustré par [Nardo](#)
mis en ligne le 13 février 2012

« Pour les agriculteurs, ressemer sa propre récolte sera interdit ou taxé », titrait *Le Monde* du 29 novembre 2011. Dans le meilleur des mondes, l'étape suivante serait d'interdire aux éleveurs l'échange de gamètes mâles non certifiés... Et nous vivons dans le meilleur des mondes ! Rencontre avec un éleveur ovin – premier article d'une enquête en trois volets.

Le mois dernier, CQFD vous promettait un papier sur « l'interdiction des mâles reproducteurs dans les fermes ». Entretemps, on s'est rendu compte que ce n'était pas écrit. Pas encore. Pas en ces termes. Ce qui est écrit depuis 2007 dans le Code rural et de la pêche maritime que Jean-Louis Meurot a sorti de ses archives et posé sur la table de sa cuisine, c'est ça : « Art. L. 653-6. – À compter du 1er janvier 2015, le matériel génétique support de la voie mâle acquis par les éleveurs de ruminants est soumis à obligation de certification, qu'il s'agisse de semence ou d'animaux reproducteurs. »

Jean-Louis et Danielle Meurot élèvent une centaine de brebis Lacaune à Vachères-en-Quint, un hameau en cul-de-sac à quinze kilomètres de Die, dans la Drôme. Les maisons sont regroupées au bout du chemin, ramassées les unes sur les autres comme pour se tenir chaud. Autour, des bergeries, des prés, des collines boisées ou non qui annoncent le Vercors. Au rez-de-chaussée de la ferme se trouve la fromagerie, à l'étage l'habitation.

Ils ne sont pas venus ici pour devenir propriétaires d'une « exploitation agricole » ou « producteurs », mais bien « pour faire de l'élevage », explique Danielle. « Le fromage, c'est le moyen d'en vivre. Les forêts autour, si on les pâture pas, elles vont gagner sur le village. On se rend pas compte de ce que ça veut dire vivre ici, si on n'exploite pas. » À cette heure, ledit troupeau est au pré. Avec Jean-Louis, on va voir les bêtes restées en bergerie : quelques brebis sur le point d'agneler qu'il examine en leur soulevant la queue, une autre qui vient de mettre bas, trois béliers en service achetés dans un centre de sélection dans l'Aveyron et deux jeunes mâles, des « non conformes » aux standards de la race qu'il vient de ramener du Calvados : « Ils viennent de chez un copain. Leur père est un bélier non conforme aussi. Ils ont les onglons noirs, ce qui est un signe de rusticité. » Le cahier des charges de la race Lacaune stipule que les bêtes n'ont pas de cornes, pas de laine sur la tête, les pieds blancs, pas de taches. Les bêtes non-conformes coûtent moins cher. Elles ont aussi des résurgences de caractéristiques anciennes qui intéressent quelques éleveurs à contre-courant, comme Jean-Louis. « On tient compte des capacités d'adaptation au milieu, pour avoir des troupeaux plus rustiques et moins de recours à la médication. On verra ce qu'ils donnent : il faut les faire reproduire, puis observer le rendement de leur descendance femelle. C'est un travail au long cours. » Lorsqu'ils seront matures, il faudra les parquer avec des brebis identifiées par collier de couleur, pour s'assurer des lignées.



La rusticité n'est pas un objectif prioritaire dans les centres de sélection, qui sont pilotés par le dispositif d'amélioration génétique des animaux d'élevage, en place depuis 1966. « Ça pourrait changer, mais pour l'instant la tendance est de faire un maximum de lait avec de forts taux de protéines et de matière grasse, donc plus facilement fromageable. » Qu'est-ce qu'on peut redire à ça ? Plus de lait, moins de travail... Jean-Louis n'est pas passéiste. « Le progrès génétique dans cette race laitière permet une augmentation de la production de lait de 2 % par an. Alors des éleveurs cherchent à avoir uniquement des bêtes jeunes, car plus les bêtes sont jeunes, plus tu profites de ce gain génétique : pour une alimentation semblable, en dix ans, tu fais 20 % de lait en plus. Les éleveurs fixent un niveau de production annuelle, et celles qui sont en dessous partent. » C'est que dans ces troupeaux, « il n'y a pas

l'épreuve du temps, regrette-t-il. Il y a peu ou pas de brebis de 6, 7 ou 8 ans. Une bête qui a 7 ou 8 ans, qui continue à faire des agneaux et du lait, c'est qu'elle est passée à travers le froid, la sécheresse, sans être malade, c'est une bonne brebis. Ses qualités, globalement, sont héréditaires. C'est comme ça qu'on progresse sur la rusticité. L'enjeu pour nous, c'est de repérer ces bonnes brebis et de garder des descendants mâles. En travaillant dans le même esprit dans plusieurs troupeaux, on peut les échanger, ce qui est nécessaire pour éviter la consanguinité. »

Cet article L.653-6 aux contours flous et sans décret d'application, Jean-Louis le sent saumâtre : « Si le ministère pond des décrets, il va définir ce qu'est un mâle certifié. Donc la sélection qui sera appliquée dans les différentes races suivra très probablement un schéma obligatoire, et de toute façon on devra se fournir en "voie mâle" chez des éleveurs certifiés, qui seront des éleveurs spécialistes de la sélection. » Bref, on interdira aux éleveurs de ruminants – bovin, ovins, caprins – la sélection par la voie mâle, la plus rapide : un bélier a mathématiquement plus de descendance qu'une brebis, donc les améliorations se répercuteront à plus large échelle. Leur restera la voie femelle, qui de toute façon intéresse peu les centres de sélection. « Ce qui est grave, c'est qu'on dépossède les éleveurs et les bergers de leur capacité à créer leur propre sélection et à en être les responsables. Ce que nous voulons c'est rester maîtres de notre travail et pouvoir donner les impulsions et les orientations qui conviennent à nos choix. C'est comme si on forçait les gens à acheter leurs légumes chez Casino plutôt que chez leur voisin. » La comparaison est légitime : longtemps gérée par des coopératives d'éleveurs avec un monopole de zone, la sélection animale est désormais ouverte à la concurrence et donc aux grands groupes semenciers. La certification des mâles reproducteurs n'est qu'un pas de plus dans l'industrialisation du monde agricole, en même temps que le bouclage définitif d'un cercle infernal. Pour mesurer la portée de ce point final, il faut le considérer comme un aboutissement : peu d'éleveurs percevront la disparition définitive d'un choix qui était devenu de plus en plus difficile. Pourtant, il s'agit bien d'avoir le choix.

Dans l'autre bergerie, une brebis se remet d'une blessure à la patte : elle bêle à fendre l'âme quand on arrive. « Toute seule, elle se languit. C'est grégaire, ces bestioles. Mais là, elle va mieux. » Jean-Louis lui donne du sainfoin. « Ça, c'est du gâteau, pour elle ! » Le berger stagiaire ne va pas tarder à rentrer les bêtes. On retourne à la fromagerie avec Danielle. « Tu vois les pots en verre pour les yaourts ? J'ai pas la machine pour les stériliser, ça veut dire qu'ils m'obligent à en acheter chaque fois des neufs. Quand ils arrivent en palette, ils sont pleins de poussière noire, je suis bien obligée de les laver ! Ceux que les clients me ramènent au marché sont propres, eux... » C'est la même histoire attrapée par un autre bout. Pots de yaourt. Puces RFID. Génétique. « Ce qu'ils veulent, c'est nous rendre dépendants à tous les points de vue. »

Le mois prochain, suite de cette enquête : Le dispositif d'amélioration génétique de l'élevage français : interview de l'auteur de l'amendement qui a créé l'article L653-6.

Quand le progrès pue le bouc

Après notre rencontre avec Jean-Louis et Danielle Meurot, éleveurs opposés à la certification obligatoire des mâles reproducteurs (cf. COFD n° 95), nous avons retrouvé le cerveau à l'origine de cette brillante idée : l'ex-député Yves Simon, pour qui la semence animale doit produire des rejets, mais aussi de la thune. Deuxième article d'une enquête en trois volets.

LA SÉLECTION ANIMALE est vieille comme la domestication : depuis 10 000 ans, l'homme accouple des animaux pour améliorer leur résistance, leur comportement, leur force, leur productivité ou simplement leur esthétique. Comme les autres activités agricoles, la sélection a été industrialisée dès la seconde moitié du XIX^e siècle : instauration des livres généalogiques (1860), contrôle poussé des performances (1910), insémination artificielle (1950)... Ce processus culmine avec la Loi sur l'élevage de 1966 qui centralise, organise et optimise le dispositif français d'amélioration génétique du cheptel, en tenant compte des « *nouvelles connaissances et des nouvelles technologies* », notamment la « *génétique quantitative et le calcul automatique* ¹ ».

La loi de 1966 a permis une production annuelle moyenne de 7 500 litres de lait par vache, contre 3 500 en 1950. C'est du moins ce que retiendront les députés planchant sur la Loi d'orientation agricole de 2006, qui vise, entre autres, à libéraliser le dispositif d'amélioration génétique. Cette loi impose aussi la certification des mâles², qui empêchera Jean-Louis Meurot (voir CQFD n°95) de fournir à sa voisine éleveuse dans le Vercors des béliers issus de son troupeau, ou de s'en procurer chez son collègue du Calvados. Mais quel est le lien entre libéralisation et certification ?

Le dispositif d'amélioration 3 est un très gros machin qui coûte cher. Au commencement sont les éleveurs-sélectionneurs, qui sont des élevages normaux s'engageant à effectuer chaque mois un contrôle laitier officiel, à respecter les standards de la race par l'élimination des bêtes non conformes, et surtout, à consacrer une partie des femelles de son troupeau au testage. Performantes, car issues des schémas de sélection, elles sont inséminées avec le sperme de mâles tout aussi performants. En cas d'amélioration de la production laitière de leur descendance femelle, on élèvera des rejets mâles de ces mères pour un nouveau cycle de testage. Jusqu'ici l'analogie avec le travail de Jean-Louis est flagrante - à ceci près qu'il s'agit d'un dispositif national et industriel, et que les critères retenus varient : Jean-Louis, lui, privilégie la rusticité⁴ plutôt que la conformité. La collecte des informations zootechniques⁵ est canalisée par quatre-vingts Établissements départementaux d'élevage. Puis dix Centres régionaux informatiques traitent et renvoient ces données vers le fichier national, au Centre de traitement de Josas. À ce niveau, chaque race est « sélection et de promotion de la race⁶ recherche agronomique (Inra). L'Inra de sélection. Ces schémas reviennent sous forme de plans d'accouplement, et amenés à des Centres de sélection et s'ils réformés. Ces centres proposent aux porteurs d'améliorations génétiques et d'insémination artificielle. Il s'agit en général de coopératives d'éleveurs qui, depuis la loi de 1966, avaient l'exclusivité du service sur un territoire donné.

« 1^{er} janvier 2015, le matériel génétique support de la voie mâle acquis par les éleveurs de ruminants est soumis à obligation de certification, qu'il s'agisse de semence ou d'animaux reproducteurs. »
ART. L. 653-6. DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME.

renvoient ces données vers le fichier l'information génétique de Jouy-en-pilotée » par une Unité nationale de (Upra) et par l'Institut national de la élabore ensuite les grands schémas alors vers les éleveurs sélectionneurs ça repart pour un tour : les mâles sont sont non conformes, ils sont éleveurs des mâles reproducteurs fournissent les différents centres qui, depuis la loi de 1966, avaient

Deux raisons justifient la réforme du dispositif en 2006 : l'incompatibilité avec la réglementation européenne (opposée au monopole des centres d'insémination), et le souhait de l'État de « *se désengager, en particulier financièrement, et confier une plus grande responsabilité aux sélectionneurs*⁷ ». « *L'État va se consacrer essentiellement à des missions stratégiques* » déléguant ses responsabilités et la qualité du dispositif aux professionnels, résume l'Union nationale des coopératives d'élevage et d'insémination animale⁸. Il s'agit de conserver le dispositif mis en place par la loi 1966 en transférant la responsabilité de l'État vers les « acteurs » privés.

L'ex-député Yves Simon, maire dans l'Allier, chargé démission auprès du ministère de l'Agriculture, est à l'origine de l'article L653-6. Technicien agricole de formation, il a dirigé pendant dix-sept ans le Groupement des éleveurs charolais du Bourbonnais, une coopérative de sélection qui commercialise des mâles « *sélectionnés, qualifiés et inscrits au Herd Book Charolais* » et travaillé pour un syndicat de contrôle de performances, Bovins croissance. C'est dire s'il connaît le milieu lorsque le gouvernement Villepin le charge en 2005 de la rédaction des articles qui réformeront le dispositif génétique français. Oui a parlé de conflit d'intérêts ? Yves Simon plaide l'amour du métier. « *La filière est mal barrée, constate-t-il aujourd'hui*⁹. *Vidée était de financer la sélection qui n'est plus subventionnée, d'où cet article de loi pour faciliter l'installation de sélectionneurs en leur créant un marché. Vu l'état des finances publiques, mieux vaut réglementer pour que vos meilleurs reproducteurs trouvent un débouché. Le problème c'est que les éleveurs considèrent qu'ils peuvent utiliser la génétique mais pas la financer.*

» Là, il se souvient d'une mauvaise passe similaire chez les céréaliers sélectionneurs, et de sa solution : « *Quand j'étais ouvrier agricole en 1973 chez des céréaliers, la sélection grainetière a failli disparaître. Les éleveurs s'échangeaient la luzerne, le ray-gras, la dactyle... Ce qui a sauvé les grainetiers, c'est l'obligation pour les éleveurs d'acheter des semences certifiées.* » Ce qui a « sauvé les grainetiers » a aussi appauvri la diversité des semences et marginalisé des échanges non marchands entre paysans, tout en les rendant plus dépendants. Aujourd'hui, le plus grand semencier français est Limagrain (une coopérative agricole qui a prospéré : 92 millions d'euros de résultat net en 2011), le quatrième plus important au monde, derrière les entreprises Monsanto, Pioneer Hi-Breed et Syngenta. « *Les céréaliers n'achètent pas les semences chez leur voisin ! Ils sont obligés de les acheter tous les ans puisque l'hybridation empêche de ressemer¹⁰. Pour les mâles, on ne peut pas empêcher les éleveurs d'utiliser par exemple leurs béliers. Mais si le sperme d'un bélier ne produit rien, économiquement c'est une connerie !* » C'est donc pour le bien des éleveurs qu'œuvre not' bon maître : « *Je suis un grand défenseur du monde agricole, mais il n'a pas toujours fait ce qu'il fallait pour s'en sortir...* » Faut les sortir de



l'ornière, ces bougres, de gré ou de force : « *Un taureau sur deux sort sans signe de sélection. C'est une perte pour le marché de la sélection et une perte de performance pour l'éleveur. Je demande qu'on applique le progrès génétique aux animaux comme on l'a appliqué aux céréales. Il faut inciter les éleveurs à y avoir recours, et s'ils ne veulent pas, il faut légiférer. Quand on gère l'économie d'un pays, on a tout intérêt à ce que nos éleveurs utilisent les bons produits et améliorent les lignées. Regardez la sélection ovine, c'est la misère : il n'y a rien de plus facile que d'acheter un bélier à son voisin.* » En langue technicienne, on appelle ça « *conforter le rôle du sélectionneur et des organismes support* », et gageons que si les vaches pouvaient mettre bas des taureaux stériles ça le conforterait encore plus.

Grâce à l'amendement d'Yves Simon, l'inéluctable ouverture à la concurrence se voit accompagnée de la création d'un marché captif, où la vie n'a de droit de circulation que certifiée et payée au prix qui dégagera des marges intéressantes pour les acteurs de la sélection. Plus aucun domaine ne doit rester en dehors du *high yield* (« haut rendement », dans le monde de la finance). Moins de choix, plus de contrôles. Pas d'élevage, mais de la production animale pour « *nourrir le monde* », comme on dit à la FNSEA. « *Ce n'est pas pour contraindre, clame Yves Simon, mais il faut protéger le progrès.* » Assiégré qu'il est par la barbarie !

Raul Guillén et Nardo

- 1.« La loi sur l'élevage et l'organisation générale de la sélection en France », *Inra productions animales*, hors série 1992.
- 2.Les critères de certification seront définis pour chaque race par les Upra. Discussion en séance publique de l'article 28 du Projet de loi d'orientation agricole 2006, séance du lundi 17 octobre 2005 : www.assemblee-nationale.fr/12/cr/2005-2006/20060020.asp,
- 3.L'exemple de la filière laitière décrit ici s'applique mutatis mutandis aussi à la production de viande. Actuellement, tous les élevages et toutes les filières sont inscrits dans ce type de dispositifs, mais les filières volaille et porcine, hautement industrialisées, suivent un chemin à part très standardisé, de sorte que les discussions sur l'amélioration génétique concernent principalement les ruminants.
- 4.Résistance aux intempéries, maladies...
- 5.Telles que l'identification, l'établissement des filiations, le contrôle de performances des éleveurs sélectionneurs... Apparue au XIX^e siècle, la zootechnie jette les bases de l'industrialisation de l'élevage et prend le parti de considérer l'animal comme un outil de production plutôt qu'un être sensible.
- 6.Progressivement remplacées, suite à la loi 2006, par des Organismes de sélection (OS).
- 7.Didier Boichard, *L'Inra et la Sélection Animale : historique et perspectives*, Inra, 2006.
- 8.L'Organisation de l'IA et de la diffusion de la génétique animale en Europe, actes du colloque organisé en février 2006.
- 9.Par téléphone le 22 novembre 2011.
- 10.Ceci concerne tous les agriculteurs, céréaliers au non, mais pas toutes les plantes : le blé est autogame, on peut donc ressemer sa propre récolte... moyennant une taxe.

Le sperme des ruminants est une marchandise - Troisième et dernier épisode

Pas d'animaux, que de la matière animale!

Comment, après des millénaires d'élevage et de cohabitation, en est-on arrivé à réduire les animaux au rang de machines au service de l'agriculture industrielle ? Pour clore notre enquête au long cours sur la sélection animale et la certification par la voie mâle (cf. CQFD n°95 et 96), nous avons rencontré Jocelyne Porcher, chercheuse iconoclaste à l'Institut national de recherche agronomique (Inra), ancienne « éleveuse et auteur de *Vivre avec les animaux : une utopie pour le XXI^e siècle. Un vrai livre politique*¹

CQFD : Quelle distinction faites-vous entre élevage et production animale ?

Jocelyne Porcher : L'élevage remonte à des millénaires, la production industrielle animale date du XIX^e siècle. D'un côté, le temps long des processus de domestication. De l'autre, l'apparition de la société industrielle, la mainmise de l'industrie et de la science sur les animaux. Dans l'élevage, c'est parce que l'on veut vivre avec les animaux que l'on travaille avec eux. Et ce travail peut être émancipateur, constructeur de l'identité, et pas seulement aliénant.

Du côté des productions animales, les principes théoriques des zootechniciens du XIX^e sont toujours à l'œuvre. Qu'est-ce que c'est qu'un animal ? Une machine. Un paysan ? Un producteur. Le but ? Le profit. Il n'y a pas d'animaux, rien que de la matière animale dont il faut maximiser le rendement. L'intention n'était pas machiavélique, le progrès de la science était censé aller de pair avec le progrès social. Mais cela s'est fait contre la volonté des paysans. Beaucoup ont collaboré, notamment après-guerre, mais le système a traité très violemment les résistants - et cela continue. C'est à cette époque qu'apparaissent les antibiotiques et les vitamines de synthèse. Dans les années 1960, les concepts des zootechniciens peuvent devenir réalité. Les porcs consomment actuellement 700 tonnes d'antibiotiques par an ! Sans les antibiotiques, on n'aurait pas pu les entasser comme cela a été fait. Il y a eu une bifurcation : la production devient autoroute, et l'élevage, chemin vicinal. Les seuls pouvant vraiment être éleveurs, conformément à leurs valeurs morales et leur propre conception du travail, sont ceux qui pratiquent la vente directe. Encore qu'ils ne peuvent maîtriser la fin de vie des animaux, sauf pour les volailles, les abattoirs étant aux mains des industriels².

Le processus d'amélioration génétique français de 1966, comme le projet de certification des mâles reproducteurs ruminants de 2006, participent-ils à cette industrialisation ?

La rotation qu'impose le gain de productivité obtenu par voie d'amélioration génétique est très importante (cf. CQFD n° 95). J'ai rencontré un éleveur de vaches qui change la moitié de son troupeau chaque année. C'est l'industrialisation accélérée de la production laitière. Il a un robot de traite, les bêtes ne sortent plus, elles vèlent une fois, au mieux deux, et vivent moins de cinq ans. On a des installations de trois cents vaches laitières, et il existe un projet de mille têtes. L'animal doit pisser du lait et, d'ici peu, les travailleurs seront à la traite du matin au soir. C'est la taylorisation du travail, la rotation des effectifs, humains et animaux. On n'a pas le temps de s'attacher, et la technique permet d'éviter les sentiments. Avec la certification des mâles, on dépossède un peu plus les éleveurs de leur sélection. Quand vous choisissez un bélier, il y a un côté affectif, pas seulement une visée pratique, de rendement. Il faut essayer d'arrêter ça, et soutenir les éleveurs qui défendent leur métier. Ils sont complètement isolés et démunis.

Vous insistez beaucoup sur l'affectivité. Est-elle réellement incompatible avec l'industrie ?

L'affectivité est un reliquat de l'élevage très embêtant pour l'industrie, car c'est un frein à la productivité. Les travailleurs ne sont pas des êtres froids : ils se blindent contre la souffrance et quand le blindage ne tient plus, ils souffrent. On a beau leur dire qu'une truie, ce n'est rien, qu'on peut la matraquer comme ceci et comme cela, que c'est l'ordinateur qui décide, etc... bref, que leur affectivité est prise en main par l'organisation du travail et son informatisation, cela ne fonctionne pas. Les éleveurs et les salariés sont tous les jours en relation avec des animaux qui les regardent. Ils les prennent en pitié et, parfois, se rendent compte de ce qu'ils font... C'est pourquoi je pense que l'on va arriver à produire de la viande in vitro : sans vie ni affectivité. C'est la seule option logique pour les productions animales. Une de mes hypothèses est que l'on est co-construits avec les animaux. Ils ont toujours été présents. Notre humanité, notre subjectivité, le fait que l'on ait un rapport affectif au monde passe par la relation à l'animal. La tendance actuelle, c'est la rupture avec l'animal, et c'est effrayant parce qu'on n'a pas mesuré ce qu'ils nous ont apporté. On s'apprête à s'en débarrasser sans avoir conscience de la richesse dont nous sommes - humains et animaux - dépositaires.

1 Jocelyne Porcher, *Vivre avec les animaux : une utopie pour le XXI^e siècle*, La Découverte, 2011

2 Jocelyne Porcher a imaginé un camion-abattoir qui permettrait de contourner la filière industrielle. Article disponible ici : www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/fasad23.pdf.



Ce qu'il faut déboursier

Abonnement

Pour recevoir *CQFD* tous les mois dans votre boîte aux lettres, et soutenir un journal qui ne vit que de ses ventes, abonnez-vous (et faites abonner mémé) !

- ▶ 11 n° dont 3 spéciaux (France et étranger) : 26 euros ou plus en soutien
- ▶ 11 n° pour petit budget : 21 euros
- ▶ Groupés par 5 exemplaires : 65 euros
- ▶ Union européenne : 28 euros
- ▶ Reste du monde : 31 euros
- ▶ Gratuit pour les détenu-e-s

Et aussi

- ▶ Tous les anciens numéros sont disponibles, 2 euros l'exemplaire.
- ▶ Le [hors-série photo](#) est disponible à 6 euros (+10% de port)
- ▶ Le célèbre [T-shirt au bouledogue rouge](#) existe en tailles S, M, L, XL, XXL, et il coûte 11 euros (port compris)
- ▶ Et [les bouquins](#) du Chien rouge.

Concrètement

Imprimez le PDF ci-joint, ou envoyez-nous sur papier libre vos coordonnées (nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone, email)

Chèques à l'ordre de : Le RIRe, à envoyer à CQFD, BP 70054, 13 192 Marseille Cedex 20.

Pour nous écrire à propos de l'abonnement : abonnement@cqfd-journal.org

Copinages éhontés

Découvrez « Paysans et paysannes dans la lutte des classes » sur Radio Canut à Lyon, 102.2 FM un jeudi sur deux, ou sur <http://blogs.radiocanut.org/luttespaysannes>.

Et écoutez l'émission de France Culture sur le collectif Faut pas puçer : www.franceculture.fr/emission-terre-a-terre-le-pucage-electronique-des-troupeaux-2011-05-14.html.

Site internet d'éleveurs refusant le pucage : <http://contrelepucage.free.fr/>

Site de Pièces et Main d'Oeuvre : <http://www.piecesetmaindoeuvre.com>

Site de la CNT-FTTE : <http://www.cnt-f.org/ftte>